

## Appel à Candidature (1<sup>er</sup> appel)

La Direction Générale lance un appel à candidature **en interne** pour l'accès au poste de **Chargé de Mission N°1** (rang chef de service) au niveau de la Division Planification et Budget relevant de la Direction de l'Audit et du Contrôle de Gestion.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Développement des Compétences / DRH, du site de l'emploi public [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) ou à travers l'espace Intranet.

Poste à pourvoir	Profil minimum requis	Compétences
<b>Chargé de Mission N°1</b> (rang chef de service)  <b>Division Planification et Budget</b>  <b>Direction de l'Audit et du Contrôle de Gestion</b>	-Chef de Service et assimilé ayant une ancienneté(*) d'au moins 2 ans dans le poste ;  Ou  -Chef de Bureau, ayant une ancienneté(*) d'au moins 2 ans dans le poste et dans le domaine ;  Ou  -Cadre de formation Bac+3 minimum, ayant une ancienneté(*) d'au moins 4 ans à la CNSS.	-Connaissance de la réglementation, produit et métiers de la CNSS ;  -Maîtrise des techniques de la budgétisation et de la planification stratégique ;  -Maîtrise des outils de gestion de projet et d'analyse des données ;  -Connaissance des techniques de la comptabilité générale, analytique et de la gestion financière ;  -Capacité à communiquer avec divers interlocuteurs ;  -Capacité organisationnelle ;  -Capacités rédactionnelles ;  -Capacité à encadrer une équipe de travail ;  -Capacité d'analyse et de synthèse des données.

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature
- CV
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers doivent parvenir à la Direction des Ressources Humaines par courriel envoyé uniquement à l'adresse **aac2021@cnss.ma** au plus tard le 21 Avril 2021 et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

**(\*) L'ancienneté**

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1<sup>ère</sup> nomination dans le poste jusqu'à la date de l'appel à candidature.
- A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date de l'appel à candidature.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Hassan BOUBRIK  
Directeur Général